

Déploiement d'une dynamique
de compostage de proximité sur
le territoire du Syndicat Mixte La
Montagne

Pourquoi déployer le compostage ?

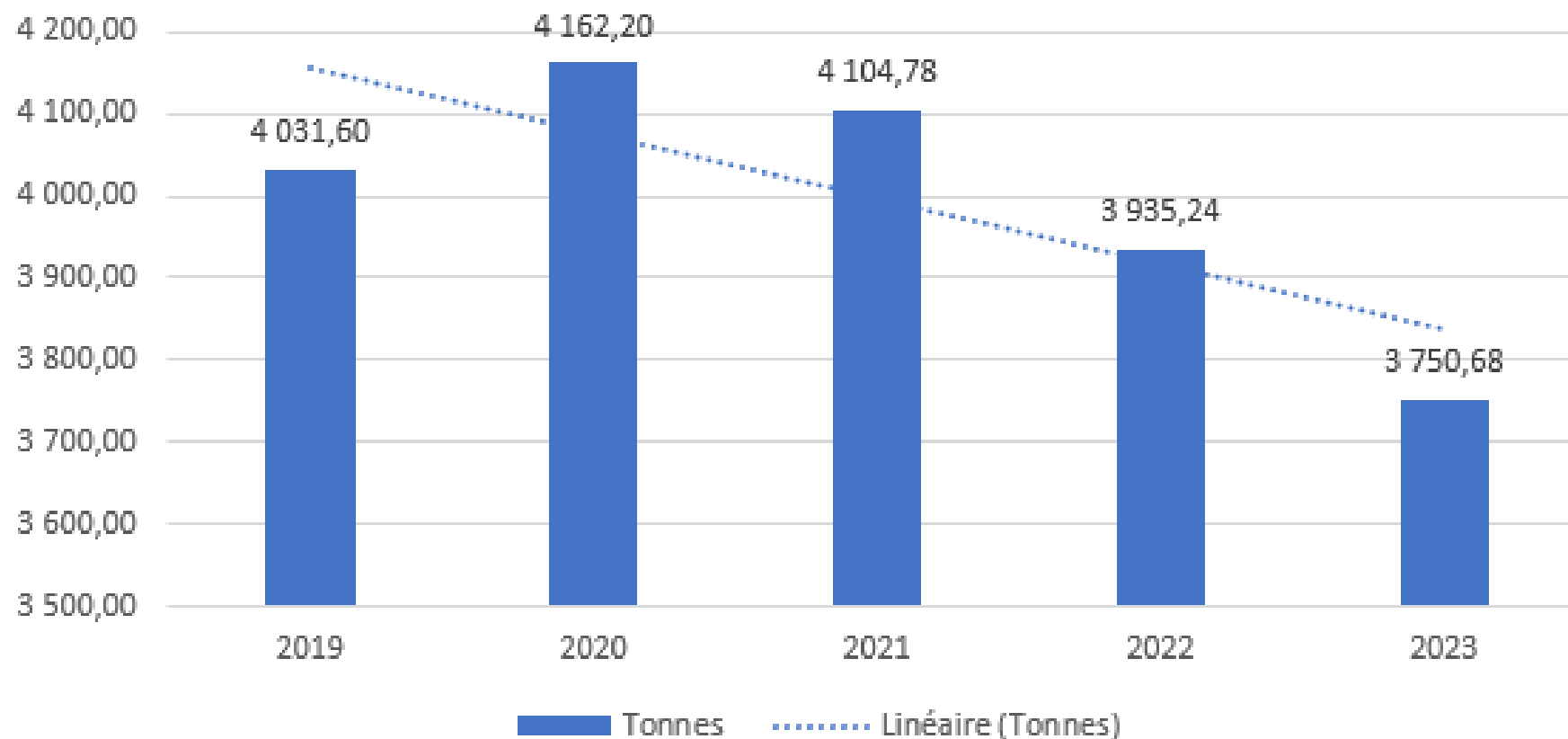


Analyse de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles

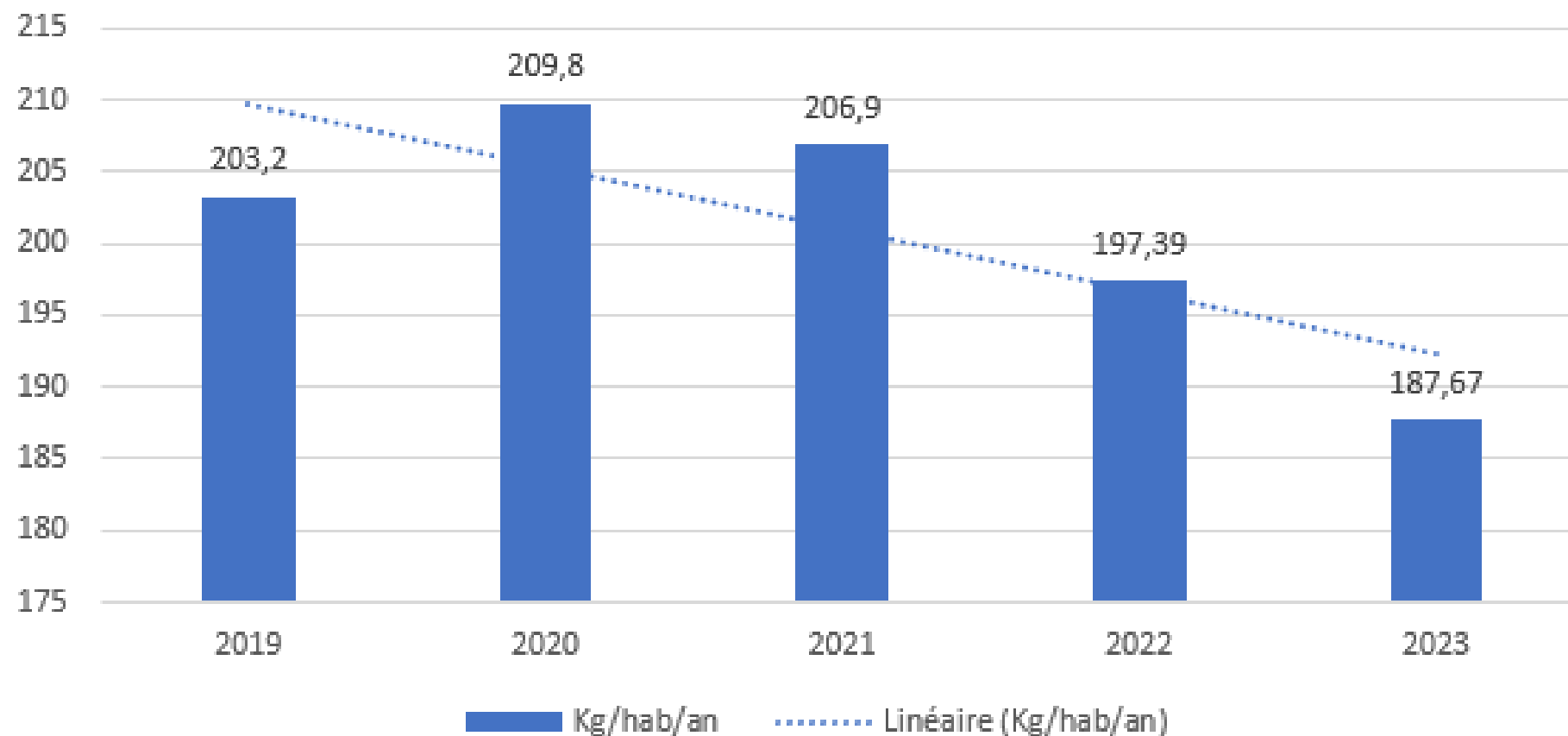
- Au niveau de la Lozère : 254 kg/hab/an
- Au niveau du territoire du SMLM : 187,67 kg/hab/an
- Par rapport à l'ensemble de la Lozère le SMLM produit : - 66,33 kg/hab/an

Si aux 187,67 kg d'OMR produits sur notre territoire, nous dévions du bac grâce au compostage, les 83 kg de biodéchets quantifiés par l'ADEME, nous ne produirons plus que 104,67 kg/hab/an d'OMR.

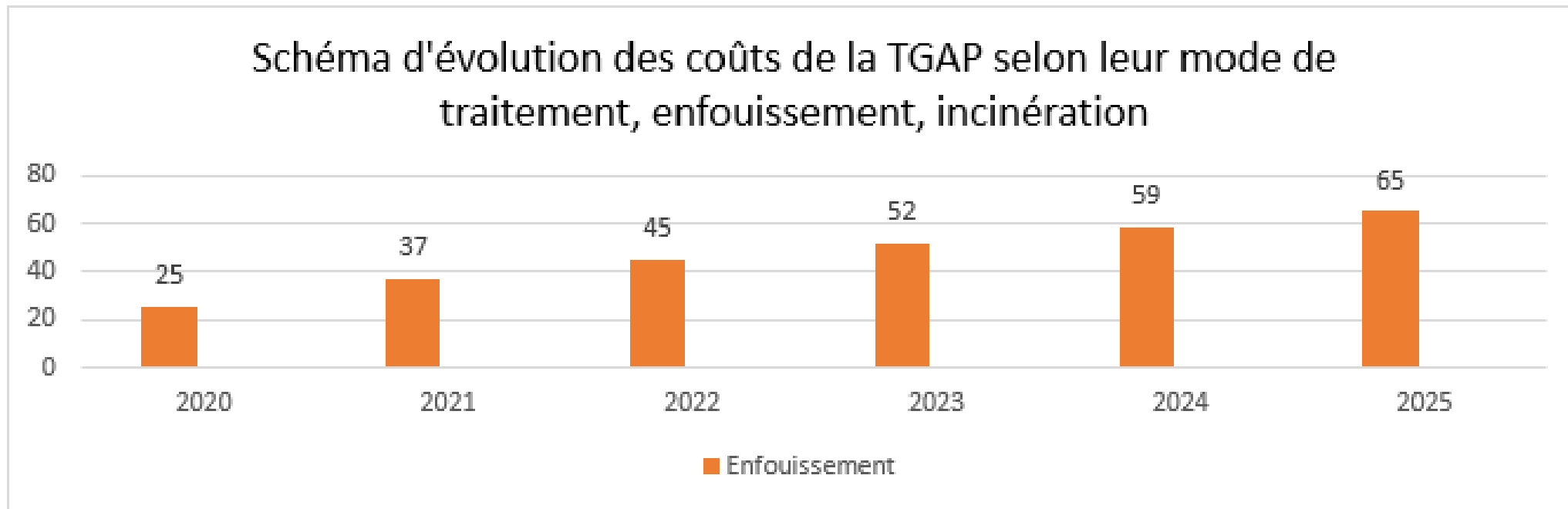
Synthèse collecte OMR - SMLM - 2019/2023 en tonnes



Synthèse collecte OMR - SMLM - 2019/2023 en kg/hab/an



Taxe Générale sur les Activités Polluantes



DESCRIPTION DU PROJET

Le Syndicat Mixte La Montagne ayant délégation de Service Public de Gestion des déchets, assurera un soutien opérationnel, technique et financier, auprès des communes qui souhaiteront mettre en place un, voire plusieurs sites de compostage de proximité. Une convention concernant la gestion des sites, sera établie entre chaque partie, afin de contribuer à l'exploitation du site et d'en assurer le bon fonctionnement.

LA COMMUNICATION

La communication autour du projet de création et d'installation d'un site sera assurée par la commune.

- En amont de l'installation, le référent de site réalisera un passage en porte à porte, pour avertir de la création, à proximité, d'un site de compostage partagé ;
- Les sites seront installés ;
- Une réunion publique sera programmée par quartier afin d'expliquer à la population pourquoi ce projet et son mode de fonctionnement (consignes, règles de fonctionnement, présentation des référents...). Ce sera le moment choisi pour remettre les bio-seaux aux usagers ;
- Lors du vidage d'un composteur, la communication sera assurée par le/les réfèrent-s pour avertir les riverains de la possibilité de venir récupérer du compost.

Synthèse du projet

- Notre objectif est d'équiper à minima d'une aire de compostage partagé les centres-bourgs et les habitats verticaux. Les ateliers de sensibilisation aux pratiques du compostage devront être développés par ailleurs, afin de recenser des référents de sites et de les impliquer dans la gestion des aires, comme le préconise l'ADEME.
- Actuellement 5 communes, regroupant 13 sites de compostage de proximité, sont déjà engagées dans la dynamique. Notre ambition à terme, étant de déployer 32 sites.

Les communes déjà engagées dans la démarche

Communes	Nombre de sites à installer	Nombre de bacs d'apports de 783 litres	Nombre de bacs de matière sèche de 783 litres	Nombre total de bacs
Le Malzieu-Ville	5	15	5	20
Nasbinals	3	9	3	12
Rimeize	1	3	1	4
Saint-Chély-d'Apcher	3	9	3	12
Serverette	1	3	1	4
TOTAL	13	39	13	52

Une aire de compostage de proximité

- 4 bacs de 723 litres, dont :
 - 2 bacs d'apports (épluchures et restes de table)
 - 1 bac de matière sèche (broyat)
 - 1 bac de maturation (permet à la matière de finir de mûrir en 6 à 8 mois)
- Petit outillage
 - 1 griffe à main (étaler les biodéchets)
 - 1 pelle à main (ajout broyat)
 - 1 arrosoir 6 litres
 - 1 thermomètre (mesurer température)
 - 1 brass-compost (aérer la matière)
 - 1 pelle (transvaser la matière)
 - 1 tamis (tamiser le compost avant utilisation)



Aire de compostage de proximité installée sur notre territoire, en tant que zone test



Une signalétique adaptable par site

*Pour protéger notre environnement, jouons le jeu de la Nature !
 To protect the environment, let's play Nature's game !*



✓

CE QUE NOUS MANGEONS / WHAT WE EAT



**NOUS VIVONS DANS LE COMPOST
WE LIVE IN COMPOST**



COLLEMBOLA
COLLEMBOLA

BACTÉRIES
BACTERIA

CHAMPIGNONS
FUNGUS

LARVE DE
CÉTOINE DORÉE
GOLDEN KETONA LARVA

VER DE
COMPOST
COMPOST WORM

CE QUI NOUS POLLUE / WHAT POLLUTES US





ÉTAPE 1 / STEP 1:
Mettre vos déchets compostables dans le bio-seau à disposition dans les chalets
Put your compostable waste in the bio-bucket available in the chalets



ÉTAPE 2 / STEP 2:
Vider le bio-seau dans le composteur indiqué
Empty the bio-bucket into the incated composter



ÉTAPE 3 / STEP 3:
Étaler vos déchets compostables (avec la griffe)
Spread your compostable waste with the harrow



ÉTAPE 4 / STEP 4:
Saupoudrer de broyat
Sprinkle with dry crunch ground (leaves, fragmented branches, ...)

**VOTRE ESPACE COMMUNICATION
YOUR COMMUNICATION AREA**

Visite du référent de site, tous les soirs à partir de 19 heures.
Site referent visit, every evening at 7 p.m.

Pour toute information relative au compostage, contacter la direction au .
For any information relating to composting, contact the management at



2 City Compost vont être installés à titre expérimental sur le territoire par le SDEE



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

- Les foyers souhaitant s'équiper d'un composteur devront se rapprocher du Syndicat Mixte La Montagne.
- Deux litrages de bacs leur seront proposés :
 - 175 litres pour les foyers jusqu'à 2 personnes ;
 - 350 litres pour les foyers à partir de 3 personnes.
- Les bacs seront remis à raison :
 - Présentation d'un justificatif de domicile / carte d'identité
 - D'une participation pécuniaire de 30 € pour les bacs de 175 litres ;
 - D'une participation pécuniaire de 40 € pour les bacs de 350 litres.
 - D'une participation à un atelier de sensibilisation.
- Si un foyer souhaite s'équiper d'un second bac, il devra en payer l'intégralité de son prix à savoir :
 - 97 € TTC le bac de 175 litres ;
 - 138 € TTC le bac de 350 litres.

GESTION DES BIODECHETS

Installation de 32 aires de compostage partagé

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri à la source est étendue à l'ensemble de la population. Afin de répondre à la réglementation, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le Syndicat Mixte La Montagne a la volonté de développer une filière de gestion de proximité.

Objectifs :

- Généraliser la pratique du compostage de proximité à l'échelle du territoire ;
- Proposer une solution de compostage aux particuliers ;
- Accompagner les foyers dans une pratique efficace et pérenne ;
- Diminuer l'impact carbone et maîtriser le coût de la TGAP.

Formations maître composteur, création des fiches actions, animations, ateliers...	905 heures x 23 € / h	20 815 €
Recherche, diagnostic, dimensionnement et mise en place des sites	35 h x 23 € / h = 805 €/site x 32 sites	25 760 €
Suivi des sites pendant un an	30 h x 23 € / h = 690 € / site x 32 sites	22 080 €
Frais généraux, carburant, assurance, téléphone...	120 € / site x 32 sites	3 840 €
Équipement avec composteurs de 350 litres + bac de broyat + outillage	1 403 HT € / site x 17 sites	23 851 € HT
Équipement avec composteurs de 783 litres + bac de broyat + outillage	1 470 HT € / site x 15 sites	22 050 € HT
TOTAL DEPENSES		118 396 €
Aides financières Fonds verts	(23 851 + 22 050) X 55 % (20 815 + 25 760 + 3 840) x 70 %	60 536 €
Autofinancement		57 860 €
TOTAL RECETTES		118 396 €

Vente de composteurs auprès des particuliers

Les administrés de résidences principales et/ou secondaires, ayant un espace privatif leur permettant d'accueillir un composteur, sont invités à se rapprocher du Syndicat Mixte La Montagne, pour faire l'acquisition d'un composteur à coût préférentiel. Une participation pécuniaire de 30 € sera demandée pour un composteur de 175 litres + 1 bio-seau et de 40 € pour un composteur de 350 litres + 1 bio-seau.

Achats de 200 composteurs de 350 litres	115 € l'unité	23 000.00 €
Achats de 300 composteurs de 175 litres	81 € l'unité	24 300.00 €
Achats de 500 bio-seaux	7.92 € l'unité	3 960.00€
TOTAL DEPENSES		51 260.00 €
Vente de 200 composteurs de 350 litres	200 x 40 € (composteur+ bio-seau)	8 000.00 €
Vente de 300 composteurs de 175 litres	300 x 30 € (composteur+ bio-seau)	9 000.00 €
Participation financière de la collectivité		34 260.00 €
TOTAL RECETTES		51 260.00 €

BIODÉCHETS DÉTOURNÉS

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Moyenne de biodéchets détournés en kg/hab/an : 83 kg
Considérant en moyenne trois personnes par foyer : 249 kg/foyer/an
Considérant un déploiement de 500 composteurs : $500 \times 249 = 124\ 500$ kg/biodéchets/an

COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

1 aire de compostage : 25 foyers de 3 personnes en moyenne
Moyenne de biodéchets détournés en kg/hab/an : 83 kg
Biodéchets par aire de compostage : 75 personnes x 83 kg de biodéchets = 6 225 kg
Considérant 32 aires de compostage : $6\ 225 \text{ kg} \times 32 \text{ aires} = 199\ 200$ kg/biodéchets/an

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

$124\ 500 \text{ Kgs (compostage individuel)} + 199\ 200 \text{ Kgs (compostage partagé)} = 323\ 700 \text{ Kgs}$ de biodéchets détournées par an soit environ **323 Tonnes par an**.
Coût de traitement des OMr : 154 €/T
Réduction de la facture traitement OMr suite à l'installation des composteurs : 49 742.00 €/ an
Autofinancement de la collectivité pour les 2 opérations : 84 671 €

$92\ 120 / 49\ 742 = 1.86$

Avec une bonne sensibilisation à cette démarche, on peut espérer un retour sur investissement deux ans après l'installation des composteurs.

La durée de vie d'un composteur se situe entre 5 et 7 ans.